

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2021
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 25/06/2021

L'an deux mil vingt et un,

Le mardi 29 juin à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.

Etaient présents : Mesdames LE CARBOULLEC Anne, TARLET Juliette, LE BERRE Angélique et Messieurs LE MERRER Daniel, BODIN Arnaud, CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume et LE GENTIL Paul.

Absente : Madame LOGNONE Jamila procuration à Monsieur CHAMPAGNAT Pascal.

Secrétaire : Madame LE BERRE Angélique a été élue secrétaire.

**COMMERCE MULTISERVICES – ACQUISITION D'UN STORE, D'UN COUPE VENT
ET CHANGEMENT DE SPOTS**

Madame La Maire donne la parole à Monsieur CHAMPAGNAT qui s'est occupé des devis concernant l'achat d'un store, d'un coupe-vent et le changement de spots à l'extérieur du commerce multiservices. Il propose à l'assemblée deux devis pour ces acquisitions.

Après discussion, le conseil municipal par 5 voix pour (Mme TARLET ne participe pas au vote de ces acquisitions car elle est Présidente de l'Association Le Relais de Lanmodez qui gère le commerce multiservices), 2 voix contre (Mme LE CARBOULLEC et Mr BODIN) et 2 abstentions (Mr LE GENTIL et Mme LE BERRE) :

- **EMET** un avis favorable pour l'acquisition d'un store, d'un coupe-vent et le changement de spots à l'extérieur du commerce multiservices
- **EMET** un avis favorable au devis de chez ARMOR ENSEIGNE à Plélo pour un coût TTC de 11 434.80 € soit 9 529.00 € HT
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la facture sera réglée en section d'investissement à l'opération 132 « commerce multiservices ».

COMMERCE MULTISERVICES – ACQUISITION DE MATERIEL

Madame La Maire informe le conseil municipal que suite à l'accord du Département pour le plan de relance 2, il s'avère nécessaire de faire l'acquisition de matériel pour le bon fonctionnement du commerce multiservices. Deux devis sont proposés pour l'acquisition d'une plaque à induction, d'une friteuse, d'une plancha, d'un grill, d'un lave verre et de deux vitrines réfrigérées.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents par 5 voix pour (Mme TARLET Juliette ne participe pas au vote de ces acquisitions car elle est Présidente de l'Association Le Relais de Lanmodez qui gère le commerce multiservices), 3 voix contre (Mr BODIN, Mme LE BERRE et Mme LE CARBOULLEC) et 1 abstention (Mr LE GENTIL) :

- **EMET** un avis favorable pour l'acquisition de matériel pour le commerce multiservices à savoir une plaque à induction, une friteuse, une plancha, un grill, un lave verre et deux vitrines réfrigérées
- **EMET** un avis favorable au devis de chez METRO à Saint Briec pour un coût TTC de 12 987.00 € soit 10 823.00 € HT et **AUTORISE** Madame La Maire à signer ce devis
- **PRECISE** que la facture à intervenir sera réglée en section d'investissement à l'opération 132 « commerce multiservices »
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à ces acquisitions

RANDO GÎTE – ACQUISITION DE MATERIEL

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire d'acquérir rapidement du matériel pour le rando gîte : un rapeur, un mini hachoir et un aspirateur. Elle présente à l'assemblée les devis reçus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition de matériel nécessaire pour le bon fonctionnement du rando gîte à savoir : un rapeur, un mini hachoir et un aspirateur
- **EMET** un avis favorable aux devis de chez Catena à Pleubian pour l'acquisition de ce matériel : un rapeur pour 44.99 € HT, un mini hachoir pour 26.24 € HT et un aspirateur pour 290.83 € HT soit 349.00 € TTC
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer les devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que la dépense correspondante se fera en section d'investissement sur le budget du rando gîte au chapitre 21 à l'article 2157.

RANDO GÎTE DE LANMODEZ – DECISION MODIFICATIVE 1

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de faire une décision modificative au budget du rando gîte afin de pouvoir rembourser des arrhes aux personnes qui ont annulé leur location au rando gîte pour cause de la covid.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** la décision modificative 1 au budget primitif 2021 du rando gîte de LANMODEZ
- **Dépenses de fonctionnement**
- + 600.00 € au chapitre 67 article 673
- **Recettes de fonctionnement**
- + 600.00 € au chapitre 70 article 7083
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision modificative n° 1 au budget primitif 2021 du rando gîte de LANMODEZ

Augmentation des loyers communaux au 1^{er} Juillet 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'augmenter à compter du 1^{er} Juillet 2021 les loyers communaux selon l'indice de référence soit + 0.20 %

Logement LE COURTES	
Logement école	302.00 €
Logement TANGUY Sébastien	302.00 €
Logement MOREAU Géraldine	412.00 €
Charges	11.50 €
Logement TROUILLET Marianne	282.00 €
Charges	11.50 €
Logement FLOCH Guillaume	277.00 €
Charges	11.50 €
Logement LE GALLOU Sébastien	321.00 €
Appentis	14.30 €
Logement OLLIVIER Bertrand	173.00 €
Charges	10.50 €

QUESTIONS DIVERSES

- Sécurisation des traversées du bourg et du lieu-dit Le Paradis : Madame La Maire précise que durant l'été, des aménagements provisoires en éléments plastiques rouges et blancs vont être mis en place ; matériel routier fourni par le conseil départemental. Le sentier du littoral s'étant effondré à Pommelin, le GR 34 est momentanément détourné par le Paradis et la RD20, du pont jusqu'en haut de la côte. Afin de sécuriser les randonneurs, un passage leur sera réservé le long de la départementale 20, protégé par des balisettes puis précédé par des panneaux routiers. Au bourg, la vitesse sera limitée à 30 km/h, avec une chicane entre la mairie et le commerce. L'accès à la place de la salle « Ty An Holl », devant le commerce sera fermé. Il faudra donc passer par la rue du 19 mars en longeant le cimetière ou alors par la route face à la croix à Kernevellec.
- Monument aux morts du Bourg : Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de le déplacer pour la sécurité lors des cérémonies. Elle précise que l'Association du Patrimoine de la Commune est d'accord pour aider matériellement si nécessaire. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal et des devis seront présentés à l'assemblée.
- Parcelle A 1153 au Lotissement Le Mézou, parcelle appartenant à la commune : Monsieur Le Merrer Daniel donne quelques informations sur cette parcelle dont la commune est propriétaire. Les voisins jouxtant cette parcelle avaient demandé à l'acheter mais la municipalité souhaite réfléchir sur son devenir.
- Bornage au lieu dit « Min Hir » : Madame La Maire donne quelques explications concernant ce dossier. Elle précise que le dossier complet a été adressé à Juridica l'organisme de défense de chez Axa, assureur de la commune ceci afin d'obtenir leur avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Maire,
Lydie DOMANCICH.

